



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Bouteillerie

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE LA BOUTEILLERIE

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 362

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE LA BOUTEILLERIE :

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie, que :

Le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022, le règlement numéro 362 « *Règlement relatif aux dérogations mineures* ».

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière-trésorière ainsi que sur le Site Web de la municipalité www.munstdenis.com et ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Denis-De La Bouteillerie, le 13 décembre 2022.

Anne Desjardins,
Greffière-trésorière